

Rapport du jury d'admission pour la formation Paysage

Session 2019/2020

Quelques informations

L'admissibilité, gérée par la plateforme Parcoursup, a permis de sélectionner **295 candidats**. La sélection s'est opérée selon les critères d'admissibilité fixés par l'école et communiqués au préalable aux candidats sur Parcoursup ainsi que sur le site internet de l'école :

L'admissibilité a été déterminée par la moyenne des notes en Mathématiques, en Français (écrit et oral), en Philosophie, en Histoire-Géographie, en Sciences de la Vie et de la Terre et dans toutes les options, avec un coefficient de 1:

- les notes obtenues aux épreuves anticipées du Baccalauréat, et en Terminale au cours des 2 premiers trimestres pour les lycéens
- les notes obtenues au Baccalauréat pour les candidats déjà bacheliers.

Sur les 295 candidats admissibles, 159 candidats, soit 74%, se sont présentés à l'oral d'admission.

Les candidats ont été reçus par 9 jurys composés chacun de 2 enseignants. A l'issue de cette journée d'admission, le jury a déclaré **35 candidats admis**.

Objectifs de l'oral d'admission

L'oral, d'une durée de 15 minutes, vise à apprécier la personnalité, les motivations et le parcours du candidat. Les membres du jury ont porté une attention particulière à l'intérêt du candidat pour le domaine du paysage afin d'évaluer sa capacité de réflexion, son discernement mais aussi son engagement personnel.

Les éléments positifs

Les meilleurs candidats avaient bien préparé leur oral : ils ont fait preuve d'une bonne expression orale et d'une connaissance de la formation et de la profession de paysagiste.

Le jury a apprécié les candidats en capacité d'exprimer un avis personnel sur des questions d'actualité. En effet, beaucoup de candidats se sont montrés capables d'exprimer un avis personnel et argumenté sur des questions de paysage et d'environnement qui leur étaient soumises.

Principales faiblesses rencontrées

La préparation de l'oral est peu apparente chez de nombreux candidats. Le jury mesure que l'exercice est difficile pour des candidats souvent jeunes issus de l'enseignement secondaire.

Le jury relève notamment un manque d'ouverture par rapport au domaine de la formation : les connaissances sur le paysage et le métier de paysagiste sont limitées, les candidats montrent peu d'intérêt pour le contenu de la formation et l'organisation de l'école en général.

Beaucoup de candidats éprouvent toutefois des difficultés à exprimer leurs motivations laissant souvent entrevoir une erreur dans le choix de la formation (Architecture / Paysage).

Recommandations, non exhaustives, à destination des futurs candidats :

- Préparer soigneusement son oral afin qu'il puisse mettre réellement en valeur les compétences et les motivations du candidat
- Être spontané dans son expression, éviter les discours préparés et récités devant le jury
- Réfléchir sur les raisons qui ont poussé à candidater à l'ENSAP de Bordeaux et notamment pour la formation Paysage,
- Veiller à la clarté de l'élocution en s'entraînant par exemple à lire régulièrement à voix haute
- Se documenter sur le contenu de la formation, les questions d'actualités et les enjeux contemporains en prenant l'habitude d'avoir un regard critique
- Afin de pallier la méconnaissance du contenu de la formation, une simple consultation des programmes sur le site internet de l'école permet d'éviter cet écueil.
- Ne pas hésiter à prendre position, de façon argumentée lorsque le jury demande au candidat son avis personnel. La capacité du candidat à s'engager personnellement, exemples à l'appui, est appréciée du jury car cela démontre un sens de l'analyse, une implication et une motivation certaine.